

Communiqué

Concours de plaidoiries de droit pénal international Claude Lombois



Les facultés de droit des universités de Limoges, La Rochelle, et Poitiers (COMUE Centre-Limousin-Poitou-Charentes) organisent la 7^{ème} édition du Concours de droit pénal international Claude Lombois.

Il se déroulera les **29, 30 et 31 janvier 2015** à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges.

Dans le cadre du concours dix à douze équipes provenant d'universités françaises ou étrangères et composées, pour chacune d'entre elles, de trois étudiants de niveau Master, s'affrontent, en français, sur un cas fictif de droit pénal international soumis à une juridiction nationale ou internationale. Cette année, les universités de Caen, La Rochelle, Lille 2, Limoges, Lyon 3, Paris 1, Paris Ouest Nanterre, Pau, Poitiers et Strasbourg s'affronteront.

Déroulement du concours :

Jeudi 29, à 8 h30 et à 13h45 : confrontations éliminatoires

Vendredi 30 janvier, à 9h30 et à 11h30 : demi-finales

Samedi 31 janvier, à 10h : finale

Lieu :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques,

Amphi 400A (site Forum)

5 rue Félix Eboué

Les demi-finales ainsi que la finale pourront être suivies en direct depuis la web tv de l'Université de Limoges www.canalsup.unilim.fr.

Toutes les plaidoiries sont ouvertes au public gratuitement.

[cliquez ici](#) pour obtenir le programme complet du concours ou sur www.unilim.fr.

Contact :

M. Damien ROETS, professeur de droit privé

Damien.roets@unilim.fr

Tél : 05 55 34 97 14

Présentation du concours



Le concours Claude Lombois a vocation à vitaliser et à promouvoir le droit pénal international dont l'un des pionniers fut, en France, Claude Lombois (1934-2007). Il a pour objet de faire s'affronter, en français, pendant trois jours, huit ou dix équipes provenant d'universités françaises ou étrangères et composées, pour chacune d'entre elles, de trois étudiants de niveau Master.

Les épreuves sont conçues de manière à développer chez les concurrents, dans un esprit de convivialité, les qualités particulières à Claude Lombois : l'éloquence, l'imagination juridique et l'anticipation des arguments adverses. Les équipes participantes sont hébergées pendant toute la durée du concours.

Principe du concours



Les équipes doivent s'affronter sur un cas fictif de droit pénal international soumis à une juridiction nationale ou internationale, qui leur est fourni quinze jours avant les épreuves orales. Elles sont appelées à jouer alternativement le rôle de « partie publique » (selon les cas, accusation devant une juridiction pénale nationale -réelle ou fictive- ou internationale, parquet général à la Cour de cassation ou Gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'Homme) et celui de « partie privée » (selon les cas, personne poursuivie devant une juridiction nationale ou internationale, victime partie civile devant une juridiction nationale -réelle ou fictive- ou requérant devant la Cour européenne des droits de l'Homme).

Le même cas est plaidé pendant les trois jours de concours. L'objectif est d'argumenter oralement. Les rôles sont tirés au sort au début de chaque épreuve. Le premier jour est consacré aux confrontations éliminatoires, le second aux demi-finales, le dernier à la finale. Chaque équipe dispose de trente minutes ; puis le jury dispose de vingt minutes pour poser des questions.

Séminaire doctoral de droit pénal international associé au concours



Le concours est doublé, d'un séminaire pour les doctorants en droit pénal, droit pénal international, et droit international et européen, et plus généralement pour tout doctorant intéressé par le « challenge » qui consiste à réfléchir collectivement et dans un temps donné sur un cas pratique, à faire l'inventaire des arguments pour et contre et à définir des stratégies (de défense et d'accusation) si nécessaires évolutives